

À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DE L'ACTIVITÉ DE PHOTOGRAPHE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Chutes de papier photo et pellicules	À déposer en déchèterie aux encombrants
Chiffons et essuie-mains souillés	À déposer en déchèterie aux encombrants
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Bains de fixateur	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Bains de révélateur	
Flacons vides de fixateurs et de révélateurs	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.

